



# école de conduite **DURAND**

## **LES AVANTAGES DE LA FORMATION «AAC»**

La conduite accompagnée est un mode d'apprentissage à privilégier car elle offre de nombreux avantages.

### **LES RAISONS DE CHOISIR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE**

#### **1. UNE ACCIDENTALITÉ RÉDUITE CHEZ LES CONDUCTEURS NOVICES**

Au cours des premières années de conduite, les conducteurs qui sont passés par la conduite accompagnée ont quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

#### **2. UNE MEILLEURE RÉUSSITE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE**

Les conducteurs ayant choisi cette filière ont un meilleur taux de réussite que la filière « B classique ». 82,0% de réussite contre 62,1 % par la filière traditionnelle.

#### **3. L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DES 15 ANS**

L'apprentissage anticipé de la conduite permet de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite), dès l'âge de 15 ans (contre 16 ans pour la formation B traditionnelle) et ainsi se présenter à l'épreuve du permis de conduire dès 17 ans.

#### **4. L'AFFI DONNE ACCÈS AU PERMIS AM QUADRICYCLE**

L'attestation de fin de formation initiale (AFFI), délivrée aux élèves inscrits dans le cadre de l'apprentissage de la conduite accompagnée (AAC), donnera accès par équivalence au permis AM option quadricycle léger à moteur « permis voiturette » pourront désormais conduire une voiturette sans permis sans avoir à effectuer la formation de 8 heures jusqu'à là obligatoire.



# école de conduite DURAND

## **5. PLUS DE CONFIANCE AU MOMENT DE SE RETROUVER SEUL AU VOLANT**

Avec la conduite accompagnée (sans compter les 20 heures de conduite en formation initiale), les jeunes conducteurs auront parcouru environ 3000 kms sur toute la durée de leur formation (qui est au minimum d'un an). L'élève aura acquis, sous le contrôle de l'accompagnateur, une expérience de conduite dans les conditions de circulation les plus variées possibles.

L'élève aura déjà expérimenté toutes sortes de situations et sera plus confiant lorsqu'il se retrouvera seul après avoir réussi l'examen du permis.

## **6. UNE PÉRIODE DE PERMIS PROBATOIRE (JEUNE CONDUCTEUR) RÉDUITE À 2 ANS POUR LES CANDIDATS « AAC » CONTRE 3 ANS POUR LA FILIÈRE TRADITIONNELLE**

Le capital de 6 pts sur le permis pour les jeunes conducteurs passe à 12 pts en seulement 2 ans contre 3 ans pour ceux ayant suivi la filière B tradi. Du permis de conduire (si toutefois aucune infraction n'a été commise pendant cette période).

## **7. UNE ASSURANCE MOINS CHÈRE**

Une assurance auto jeune conducteur coûte généralement plus cher que celle d'un conducteur chevronné. Les assureurs proposent de meilleurs tarifs au conducteur ayant choisi la conduite accompagnée puisqu'ils ont plus d'expérience au volant et risquent donc moins d'accidents.

De plus, la surprime imposée aux jeunes conducteurs est réduite de 50 % la première année puis de 25 % la deuxième année. Elle disparaît lors de la troisième si le conducteur n'a eu aucun accident.